



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 94277

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la réforme du collège sur l'enseignement linguistique en Bretagne. Après avoir voulu les supprimer totalement au nom de l'égalité des chances, son ministère a finalement décidé, devant la colère des professeurs et de l'Allemagne, de maintenir deux tiers des classes bilingues en France. Cependant on constate d'énormes disparités territoriales dans le maintien ou non de ces classes entre académies. Ainsi 100 % des sections bilingues seront conservés à Paris alors que la région Bretagne va passer de 112 collèges proposant des sections bilingues en 2015 à 30 en 2016. Un tel parisianisme dans les prises de décision et une telle injustice au détriment de la Bretagne n'est pas admissible. Symbole d'ambition et de réussite, les classes bilingues sont appréciées et efficaces pour favoriser la maîtrise des langues qui est l'un des points faibles des Français en Europe. C'est aussi un moyen de maintenir l'enseignement de l'allemand (et par parallélisme l'enseignement du français outre Rhin) qui est essentiel alors que l'Allemagne reste notre premier partenaire commercial et notre principal allié en Europe. Sacrifier les sections bilingues notamment en Bretagne est un très mauvais signal envoyé alors que la région Bretagne s'est toujours distinguée par son rayonnement à l'étranger et son attachement à l'Europe. Le dogmatisme de cette réforme au nom de la lutte contre l'élitisme se traduit surtout par une "vision parisiano-centrée". Il lui demande de revenir sur cette réforme et de maintenir les sections bilingues dans les collèges bretons.

Texte de la réponse

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche porte une attention toute particulière à l'enseignement des langues vivantes. L'amélioration des compétences en langues vivantes des élèves français est l'une de ses priorités. Les langues vivantes tiennent non seulement une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde, mais sont également un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes en France, comme à l'étranger. Les rectrices et recteurs d'académie ont été chargés en octobre dernier de définir, dans le cadre des nouvelles cartes académiques des langues vivantes, une politique en faveur des langues vivantes qui tienne compte des orientations nationales – à savoir proposer une offre linguistique diversifiée et veiller à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves de l'école au lycée – et des spécificités locales. Les réseaux d'éducation prioritaire et d'éducation prioritaire renforcée (REP et REP+) ont constitué une cible prioritaire pour le développement d'une offre linguistique diversifiée dans le premier degré, et la mise en place de dispositifs bi-langues de continuité au collège. Les mêmes règles ont été appliquées à l'enseignement public et à l'enseignement privé sur tout le territoire : maintien des dispositifs bi-langues de continuité pour les élèves ayant étudié une autre langue que l'anglais en primaire ; suppression des classes bi-langues de contournement, qui créent des inégalités entre collégiens, dans un contexte où l'apprentissage des langues vivantes est par ailleurs rendu plus précoce pour tous les élèves. Par ailleurs, sur tout le territoire, un effort a été produit et continuera à être produit, par les rectrices et recteurs d'académie, pour développer la diversité linguistique dès le primaire et donc développer les dispositifs bi-langues de continuité au collège. La politique des langues de l'académie de

Rennes s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontariste de renforcement de la mixité sociale et scolaire. Elle vise par ailleurs à consolider la construction des parcours linguistiques entre le 1er et le 2nd degré et à équilibrer l'offre linguistique entre les territoires. S'agissant plus particulièrement du département des Côtes d'Armor, 9 des 47 collèges publics du département proposeront à la rentrée prochaine un dispositif bi-langues « anglais-allemand ».

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94277

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 2016

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2275

Réponse publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 5073